Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-70_06_2026_DEL-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 70/06-2026

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2026
DATE D'AFFICHAGE : 23 JUIN 2026

-oOo-

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'USEP DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU CENTRE AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027 : SOUTIEN POUR LA CLASSE D'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Madame Clotilde TEMPLIER

L'an deux mille vingt-six, le mardi 30 juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 20h00, en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRÉSENTS : 26
NOMBRE DE VOTANTS : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Patricia L'HUILLIER, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Nicolas QUELET, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Odile LOISEAU GUYOT, Mme Marie Gladine BETON, Mme Corinne CÉSARIN, Mme Christelle HENRY, M. Patrick MÉLÉO, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, M. Nicolas CAHAREL, Mme BRESCHIGLIARO Samia, M. Julien TRINQUET, M. LATAPY Emmanuel, Mme TAURIN Anne-Laure *(quitte la séance à 22h35, avant l'examen du point n°24)*, M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE et M. Alexandre MEYER.

ONT DONNÉ POUVOIR :
- M. Sébastien GUILLARD à M. Julien TRINQUET
- Mme Aurélie DURAN à Mme Anne-Laure TAURIN
- Mme Pandora CHARANSOL à Mme Sophie LABAS

ABSENTS : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-70_06_2026_DEL-DE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N°52/09-2025 du 30 septembre 2025 ;

VU la délibération N°24/04-2026 du Conseil municipal du 14 avril 2026 portant sur le budget primitif 2026 ;

VU l'instruction budgétaire M57 ;

CONSIDÉRANT que, seule, l'école élémentaire du Centre a fait part de son intention d'organiser un projet pédagogique en vue d'une classe d'environnement pour ses deux classes de CE1, soit 41 élèves et 6 accompagnateurs, pour l'année 2026/2027 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de maintenir son soutien pour les projets pédagogiques des classes d'environnement pour les écoles de la commune ;

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité de réaffirmer sa participation maximum de 50% du coût global de la classe d'environnement, laquelle doit comporter au minimum trois jours et deux nuitées pour deux classes, plafonnée à hauteur de 15 000 €, versée à la coopérative scolaire ;

CONSIDÉRANT que la classe d'environnement se déroulera les 28, 29 et 30 avril 2027 sur les plages du Nord et baie de Somme à Cayeux Sur Mer (80 Somme) ;

CONSIDÉRANT que le financement de la classe d'environnement est géré par la coopérative scolaire USEP de l'école élémentaire du Centre et que le coût global de la classe est de 14 719,00 € ;

Entendu ces propos,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ ;

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) de l'école élémentaire du Centre pour l'année scolaire 2026/2027, pour la réalisation d'une classe d'environnement pour deux classes de CE1, plafonnée à hauteur de 7 359,50 € *(sept mille trois cent cinquante-neuf euros et cinquante centimes),* soit 50% du coût du séjour présenté. Les crédits suffisants sont ouverts au budget 2026.

- **PRÉCISE** que l'école élémentaire du Centre devra présenter les justificatifs de la dépense.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

David CHARPENTIER.

MAIRIE D'ESBLY (SEINE-ET-MARNE 77450)

Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : - 7 JUIL. 2026

de sa publication ou affichage le : - 7 JUIL. 2026